

Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 26 février 2026

1	TOSCANI	Dominique	Présent	
2	CAMPAGNARO	Alice	Présente	
3	PIGEON	Emmanuel	Présent	
4	TOSCANI	Christiane	Excusée	Donne pouvoir à Mme Marie-Anne Dos Santos
5	LAMBERTS	Lucien	Présent	
6	PICANT	Delphine	Excusée	Donne pouvoir à Mme Raymonde Fougeray
7	LEMOINE	Jean-Jacques	Présent	
8	LECUE	Carole	Présente	
9	PRUNIER	Thierry	Présent	
10	FOUGERAY	Raymonde	Présente	
11	LE TROADEC	Pierre	Présent	
12	PETITJEAN-LUCAS	Gérard	Absent	
13	DONIUS	Marie-Laure	Présente	
14	FORET	Frédéric	Présent	
15	PILLAC	Patrice	Présent	
16	LEMAITRE	Yvette	Excusée	Donne pouvoir à M. Hervé Heudron
17	MUTEL	Jean-Robert	Excusé	Donne pouvoir à M. Frederic Forêt
18	DOS SANTOS	Marie-Anne	Présente	
19	LEVASSEUR	Yann	Présent	
20	DUVAL	Georges	Présent	
21	KUSNIK	Jean-François	Absent	
22	CAMPAGNARO	Marianne	Excusée	Donne pouvoir à Mme Alice Campagnaro
23	LECOMTE	Henri	Présent	
24	BLANCHARD	Michel	Présent	
25	BANSSE	Nelly	Présente	
26	DECAEN	Christophe	Absent	
27	DECAEN	Karima	Absente	
28	HEUDRON	Hervé	Présent	
29	MEUSNIER	Amélie	Excusée	Donne pouvoir à Mme Marie-Laure Donius

Secrétaire de séance **Madame Marie-Anne Dos Santos**

1. Délibération 2026/001 – Rapport 001

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRÉCÉDENTE

Le conseil municipal est informé du procès-verbal du conseil municipal du 04 décembre 2025

Le rapport est approuvé à la majorité : 21 voix pour, 4 abstentions

2. Délibération 2026/002 – Rapport 002

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL – ÉTAT DES DÉCISIONS PRISES

Le conseil municipal est informé des décisions prises entre le 09 décembre 2025 et le 06 février 2026.

Le rapport est adopté à l'unanimité

3. Délibération 2026/003 – Rapport 003

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Le conseil municipal a pris connaissance de la tenue du rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2026 de la commune de Bornel, conformément à la loi d'orientation relative à l'administration territoriale et préalablement au vote du budget primitif 2026.

Le vote du budget primitif 2026 sera soumis à l'examen du conseil municipal sous 2 mois.

Le rapport n'a pas fait l'objet d'une délibération.

4. Délibération 2026/004 – Rapport 004

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – AJUSTEMENTS PROPOSES AU PLU AVANT SON APPROBATION

Monsieur le Maire a rappelé les conditions dans lesquelles le plan d'urbanisme local a été élaboré. À la suite de la consultation des personnes publiques au travers de l'enquête publique du 05 février 2026, il y a lieu d'apporter quelques modifications avant la procédure d'approbation.

Les résultats de la consultation publique par enquête et les modifications relatives ne portent pas atteinte à l'économie générale du plan d'urbanisme locale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve les demandes de modifications.

Le rapport est adopté à la majorité : 19 voix pour, 6 abstentions

5. Délibération 2026/005 – Rapport 005

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION

Le conseil municipal a approuvé les modifications proposées par l'enquête publique du 05 février 2026.

Ces modifications visent à instituer un permis de démolir sur l'ensemble du territoire et à soumettre les clôtures et les travaux de ravalement de façades à une déclaration préalable.

Le rapport est adopté à la majorité : 18 voix pour, 7 abstentions.

6. Délibération 2026/006 – Rapport 06

INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) RENFORCE

Le conseil municipal a pris connaissance de l'intérêt pour la commune de se doter d'un outil d'intervention foncière par l'exercice d'un Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les zones urbaines (U) et les zones à urbaniser (AU) inscrites au PLU.

La décision vise à respecter les orientations intercommunales définies au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), de la pression urbaine observée sur la commune du fait de la proximité de la région parisienne et de ses pôles d'emplois, des spécificités du tissu urbain et du parc immobilier présents sur la commune.

Le rapport est adopté à la majorité : 18 voix pour, 7 contre

7. Délibération 2026/007 – Rapport 007

CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DES CHEQUES EAU AVEC LE SYNDICAT DES EAUX DU PLATEAU DU THELLE

Le conseil municipal de Bornel a examiné la proposition relative à la mise en place d'un dispositif de chèques eau en partenariat avec le Syndicat des eaux du Plateau du Thelle (dont dépend Anserville) dans le cadre de la politique sociale de la commune et afin de faciliter l'accès à l'eau potable pour les ménages en difficulté.

Pour son instauration, une convention devra être signée par le Maire. Cette convention définit les modalités d'attribution et d'utilisation des chèques, les engagements de chaque partie, et les conditions financières et administratives du dispositif. A ce titre un « projet » de convention était annexé.

Après délibération, le conseil municipal approuve la convention, sous réserve de modification concernant les signataires, et autorise le Maire à la signer.

Le rapport est adopté à la majorité : 20 pour, 5 contre

8. Délibération 2026/008 – Rapport 008

CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE REMBOURSEMENT DES TRAVAUX DE DEFENSE INCENDIE RUE DU 11 NOVEMBRE

Le conseil municipal a examiné la convention relative aux modalités de remboursement des travaux de défense incendie rue du 11 novembre avec le SMEPS.

Cette convention définit les conditions de réalisation des travaux de remplacement d'un poteau incendie nécessaire à la défense incendie de la rue du 11 novembre, et les modalités de participation financière et de remboursement entre les parties dont la nature des travaux réalisés, le montant des dépenses engagées, les modalités de remboursement, et les échéances et conditions de règlement.

Le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document nécessaire à son exécution.

Le rapport est adopté à la majorité : 21 voix pour, 4 abstentions.

9. Délibération 2026/009 – Rapport 009

AUTORISATION DE SIGNER UNE PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE SOUS CONDITIONS SUSPENSIVES

Le conseil municipal a examiné la promesse synallagmatique d'un bail emphytéotique avec la société HIVORY qui est à la recherche de terrains ou bâtiments sur la Commune de Bornel pour installer des infrastructures techniques nécessaires à l'exploitation de ses services de communications électroniques et audiovisuelles de manière durable.

Cette décision vise à accepter le projet qui prévoit la promesse de bail conclue sous conditions suspensives, la construction d'une infrastructure technique de télécommunications par HIVORY sur le terrain mis à disposition, une durée suffisamment longue pour assurer la rentabilité du projet et la stabilité du service, et la mise à disposition du site dans le respect de la réglementation et des intérêts de la collectivité.

Les modalités de ce projet ont fait l'objet de négociations de gré à gré, menées de bonne foi entre les deux parties, permettant de définir les termes et conditions de la promesse.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement numérique du territoire, visant à améliorer la couverture mobile et les services aux administrés.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10. Délibération 2026/010 – Rapport 010

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR 2026 DE L'ILEP

Le conseil municipal de Bornel a examiné l'actualisation pour l'année 2026 du règlement intérieur de l'accueil de loisirs de Bornel en lien avec l'ILEP (Initiatives Laïques d'Education Populaire).

Ce règlement a pour objet de fixer les règles de fonctionnement, les droits et obligations des familles et des enfants, ainsi que les modalités d'organisation du service.

Le Maire est autorisé à signer ledit règlement ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

La décision a été adoptée à l'unanimité.

11. Délibération 2026/011 – Rapport 011

TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS EN LIEN AVEC LES AVANCEMENTS DE GRADES

Le conseil municipal de Bornel a examiné le tableau des effectifs de la collectivité et les avancements relatives de grade possibles relatives au titre de l'année 2025.

Cet examen vise à approuver la création de nouveaux postes nécessaires à l'avancement de grade dans les filières suivantes : filière technique, filière animation, filière administrative.

Le conseil municipal autorise l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent, et la charge de veiller à la bonne exécution de cette délibération et de fixer les rémunérations selon les règles statutaires en vigueur.

La décision a été adoptée à la majorité : 21 voix pour et 4 abstentions.

Le lundi 02 mars 2026

Monsieur Dominique Toscani
Maire de Bornel

Madame Marie-Anne Dos Santos
Conseillère municipale

